

172 Rue Marie Curie 33127 Saint Jean d'Illac



Tel: 05 56 92 97 36 formation@espc-formation.fr

Formation à la conduite d'une Grue Auxiliaire de Chargement de Véhicule (GACV) selon la R490 de la CNAMTS

Date de Mise à Jour : 27/07/2025

Durée: de 1 à 2 jours (7 à 14 heures)

Lieu: Intra (dans vos locaux) **Effectif:** 1 - 6 participant(s)

Prix: variable selon si en INTRA ou INTER.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap: Toute personne inscrite faisant état d'un handicap sur le bulletin d'inscription donnera lieu à un entretien téléphonique avec l'entreprise. L'objectif est de permettre, avant la formation, à ESPC FORMATION de valider ou non la faisabilité de l'accueil ou l'aménagement à prévoir au vu du handicap déclaré.

Profils des stagiaires :

• Toute personne étant amenée à manipuler une GACV

Pré-requis

L'entreprise doit s'assurer au préalable que le stagiaire réponde aux prérequis de la formation visée :

- Etre âgé de plus de 18 ans
- Ne pas avoir de contre-indications médicales à la conduite d'une GACV
- Se présenter avec ses équipements de protection individuelle (vêtements de travail, chaussures de sécurité, casque avec jugulaire, paire de gants).
- Permis C obligatoire.

Objectifs pédagogiques

 Avoir les connaissances théoriques et savoir-faire pratique pour conduire et utiliser une GACV dans le respect des règles de sécurité conformément à la recommandation R490

Contenu de la formation

- PARTIE THEORIQUE:
 - o Objectif de la formation
 - o La recommandation R490, textes et procédure
 - o La législation (obligation de l'employeur, responsabilité de chacun)
 - L'autorisation de conduite
 - o Les différents organismes de prévention et leurs rôles
 - o Les équipements obligatoires pour le conducteur d'engins
 - o Les responsabilités physiques, morales et pénales lors d'un accident grave
 - o Les règles de circulation à l'intérieur de l'entreprise et sur la voie publique
 - Les principales interdictions
 - Utilisation d'une GACV
 - o Notion d'équilibre, le centre de gravité de la charge, plaque de charge
 - o Vérification journalière et périodique du matériel
 - o Mécanique, chaîne cinématique et hydraulique
 - o Epreuves et vérifications réglementaires
 - o Prise de poste/ fin de poste



• Partie pratique

- Explication préliminaire par le formateur à tout le groupe, ensuite chaque stagiaire effectue des manœuvres sous la direction du formateur tandis que le reste du groupe suit en écoute pédagogique les indications du formateur. Le formateur suit un plan précis pour aborder tous les points du programme pratique.
- o Mise en pratique de la théorie
- o Vérification des équipements individuels de protection
- o Vérification des documents de l'engin
- o Vérifications de l'engin (état des équipements de l'engin, vérification des différents niveaux, essais hydrauliques de l'engin)
- o Présentation caractéristiques
- o Préparation à la mise en route mise en route, contrôle, déplacement arrêt, stationnement
- o Respect du cycle de l'engin
- o Exercices pratiques suivant les différentes utilisations en toute sécurité

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Livret/dépliant stagiaire

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mises en situation.
- Formulaires d'évaluation de la formation.

Résultats attendus à l'issue de la formation

La réussite aux épreuves théoriques et pratiques

Modalités d'évaluation

La réussite à l'évaluation théorique nécessite l'obtention d'une note supérieure ou égale à 70 % de l'évaluation théorique La réussite à l'évaluation pratique nécessite l'obtention d'une note supérieure ou égale à 70 % de l'évaluation pratique.

Détail sur la certification

Attestation d'assiduité et de fin de formation

Si résultats favorables, délivrance d'une attestation d'examen de conduite, qui permettra d'obtenir l'autorisation de conduite délivrée par l'employeur si les conditions suivantes sont réunies:

- l'aptitude médicale du salarié à la conduite de cet équipement ait été vérifiée
- son employeur se soit assuré qu'il a connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation

Validité

5 an(s)

Code RS (Répertoire Spécifique)

AUCUN CODE RS n'est attribué pour cette formation

Les informations données sur ce programme sont à titre indicatif. Elles peuvent être adaptées en fonction des besoins. Retrouvez toutes les informations complémentaires sur notre site: https://www.espc-formation33.fr